

## Tennis de table (hommes)

La compétition se déroule conformément au Règlement général des Jeux et à celui de la Fédération internationale de tennis de table (FITT), sauf lorsque les présentes règles en disposent autrement (les règles de la FITT concernant les raquettes et leur surface s'appliquent).

1. Chaque équipe se compose de trois joueurs et, en option, de deux remplaçants. Un des joueurs remplit la fonction de capitaine. Un remplaçant peut remplacer un joueur dans un match simple pas encore commencé ou jouer dans les matches doubles conformément au paragraphe 5 ci-dessous. L'Organisation hôte fournit les services d'un juge-arbitre chargé de tenir les feuilles de matchs et de régler toute contestation éventuelle. Ses décisions sont définitives et sans appel.
2. L'Organisation hôte fournit les balles et un nombre suffisant de tables pour la compétition, ainsi qu'une ou plusieurs tables pour l'entraînement. La surface de jeu minimale par table est de 10 par 5 mètres, mais s'étend de préférence sur 14 mètres de longueur, 7 mètres de largeur et 5 mètres de hauteur. L'Organisation hôte établit l'ordre des rencontres conformément au paragraphe 11 du Règlement général des Jeux.
3. Chaque rencontre se joue en principe sur une seule table et comprend 10 matchs au maximum: un tour de trois matchs simples, suivi d'un match double, d'un deuxième tour de trois matchs simples, et si nécessaire, d'un troisième tour de trois matchs simples. Quand le premier tour de simples est achevé, chaque équipe nomme deux joueurs, dont un peut être remplaçant, pour le match double. Si, après le deuxième tour de simples, le score est de 6-1 ou 7-0, la rencontre est terminée. Si ce n'est pas le cas, un dernier tour de simple est joué jusqu'à ce qu'un score gagnant est obtenu (6-2, 6-3 ou 6-4) ou que le résultat final est ex aequo (5-5).
4. Chaque match se joue sur une seule table et comprend 5 parties. Son résultat est décidé sur la base des 5 meilleures parties.
5. Pour chaque rencontre les points de match sont attribués comme suit: l'équipe gagnante obtient 2 points de match; en cas d'égalité (5-5), chaque équipe obtient 1 point de match.
6. La compétition comprend trois tours: (a) qualification, (b) demi finale et (c) finale. Si ceci est possible en raison du petit nombre d'équipes participantes, à la place des trois tours, chaque équipe pourra affronter toutes les autres équipes.
7. Pour le tour de qualification, les équipes sont partagées en deux groupes : A et B. Les équipes arrivées en première et deuxième position lors des Jeux précédents ne sont pas placées dans le même groupe. Chaque équipe rencontre toutes les autres équipes de son groupe.
8. A la fin du tour de qualification, les équipes sont classées dans chaque groupe en fonction du nombre total des points de match obtenus (voir paragraphe 6). En cas d'égalité, les équipes concernées sont classées en fonction du nombre de points obtenus moins le nombre de points perdus. Si un score à égalité persiste, les équipes concernées sont classées en fonction du nombre total de parties gagnées moins le nombre total de parties perdues.
9. La demi finale se joue selon le modèle ci-après, adapté au nombre d'équipes en compétition:
  - Rencontre I: l'équipe classée 1ère du groupe A contre l'équipe classée 2ème du groupe B
  - Rencontre II: l'équipe classée 1ère du groupe B contre l'équipe classée 2ème du groupe A
  - Rencontre III: l'équipe classée 3ème du groupe A contre l'équipe classée 4ème du groupe B
  - Rencontre IV: l'équipe classée 3ème du groupe B contre l'équipe classée 4ème du groupe A.

10. Pour la finale:
  - Les gagnants des rencontres I et II se disputent les 1ère et 2ème places de la compétition.
  - Les perdants des rencontres I et II se disputent les 3ème et 4ème places de la compétition.
  - Les gagnants des rencontres III et IV se disputent les 5ème et 6ème places de la compétition.
  - Les perdants des rencontres III et IV se disputent les 7ème et 8ème places de la compétition.
11. En cas de score à égalité lors d'une finale, les équipes concernées sont départagées comme indiqué au paragraphe 10.
12. À la fin de chaque rencontre, le juge-arbitre communique les résultats au coordonnateur de la discipline, ainsi que les feuilles de match dûment signées par les capitaines.